Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Synami-ML de Rennes

Syndicat national des métiers de l'insertion

Monsieur Le Président du Comité d'Entreprise,

Votre projet de révision de l'accord d'établissement entérinerait **la perte** :

- **de la moitié de la prime de départ à la retraite** (soit 4 mois maximum au lieu de 8)
- **d'1 jour de congé exceptionnel** pour le décès d'un frère ou d'une sœur (soit 2 jours au lieu de 3)
- **de 2 jours de congés supplémentaires**
- **de la moitié des jours enfants malades** (soit 6 jours pour le 1er enfant au lieu de 12)

En contrepartie vous proposez « royalement » une prime annuelle de 200 euros brut...

Cela est inacceptable !!!

Nous sommes attachés à une négociation équilibrée et « de bonne foi ». Prenez connaissance de notre contre-proposition.

Nous valons bien plus qu'un malheureux « pourboire » de 200 euros brut annuel !!!

(Soit 13 € net par mois)

SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT – ML RENNES
7 rue de la Parcheminerie - 35000 Rennes